

# LE GENRE ET L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE

## QU'EST-CE QUE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES?

« Depuis quelques années, on conçoit l'égalité comme une notion qui propose que les femmes et les hommes aient des conditions égales pour exercer pleinement leurs droits, pour exploiter leur potentiel ainsi que pour contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle tout en profitant également de ces changements. »

Secrétariat à la condition féminine 2007a, p.26

## L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES (ADS)

L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES (ADS) est définie par le Secrétariat à la condition féminine comme «...un processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions dans les lieux décisionnels de la société sur le plan local, régional et national. Elle a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet à l'intention des citoyennes et des citoyens, et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes. Elle s'effectue au cours de l'élaboration, de la mise en oeuvre, de l'évaluation et du suivi d'un projet. Dans certaines situations, l'ADS mènera à l'offre de mesures différentes aux femmes et aux hommes en vue de réduire les inégalités. » (2007b, p.4)

Selon le *Plan d'action gouvernemental pour l'égalité des femmes et des hommes 2011-2015*, l'objectif de l'ADS est de « ...prêter attention particulièrement à toutes les étapes de la conception, de la mise en oeuvre et de l'évaluation des politiques pour éviter de reproduire les biais sexistes qui existent dans les institutions sociales ou les anciennes politiques. » (p.17)

## OUTILS GOUVERNEMENTAUX

Le Québec s'est donné des obligations, objectifs et outils afin d'être en mesure d'atteindre l'égalité de fait entre les femmes et les hommes :

- La *Charte des droits et libertés de la personne* interdit la discrimination selon le sexe et précise dans son préambule (depuis 2008) que les droits de la Charte sont garantis également aux femmes et aux hommes.
- la *Politique sur l'égalité entre les femmes et les hommes* observe les acquis en terme d'égalité des sexes au Québec mais constate également que l'égalité de fait demeure toujours un objectif à atteindre. Elle retient trois approches (spécifique, transversale – traduite par l'ADS, et sociétale) et des mesures concrètes, dont la parité de représentation dans les lieux de pouvoir.
- Le *Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015* implique 26 ministères dans 100 actions concrètes pour l'égalité des sexes, ainsi que l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques et politiques gouvernementales par des projets porteurs.

Malgré ces outils, le Québec n'intègre pas encore une dimension de genre dans ses lois et politiques de lutte aux changements climatiques. Il existe toujours des cloisons étanches entre la lutte aux changements climatiques et l'égalité des sexes :

Les politiques, plans d'action et stratégies concernant l'égalité des sexes ne ciblent pas la protection de l'environnement;

Les lois, politiques, stratégies et plans d'action visant la lutte aux changements climatiques n'intègrent pas une approche genrée.

## LE GENRE

Il est de première importance d'avoir une perspective féministe ou de genre quand on fait des analyses différenciées selon les sexes. Seule l'analyse féministe ou de genre qui tient compte des causes structurelles et qui vise la transformation des relations de genre peut éviter le glissement dans la complémentarité des sexes ou le renforcement des stéréotypes.

## LES INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – QUELQUES ILLUSTRATIONS

L'intégration du genre dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques exige une analyse différenciée des perceptions et rôles, ainsi que des impacts des changements climatiques. Cette analyse peut glisser vers le renforcement des stéréotypes sexuels et des inégalités sociales même si elle cherche à remettre en question et à faire évoluer les relations de genre. Il faut donc demeurer vigilante et vigilant lorsqu'on applique une ADS à tout domaine.

Encore aujourd'hui au Québec et au Canada, il existe des écarts salariaux entre les femmes et les hommes pour un même emploi, les femmes occupent les emplois typiquement moins bien rémunérés (surtout dans les secteurs de la santé et de l'éducation), et elles effectuent une majorité des tâches domestiques et rattachées aux soins des enfants, même lorsque comme leur conjoint, elles travaillent à temps plein.

En effet, malgré l'entrée massive des femmes sur le marché du travail et les progrès remarquables qu'elles ont réalisés quant à leur scolarisation, en 2008, le salaire horaire moyen des femmes travaillant à temps plein au Canada représentait 83% de celui des hommes. L'écart s'explique de moins en moins par des caractéristiques comme le niveau de scolarité et la durée en emploi. Par contre, l'écart peut être en partie expliqué par la profession, les deux tiers de la main d'œuvre féminine travaillant

principalement dans les secteurs de la santé, de l'enseignement, du travail de bureau et l'administration ainsi que de la vente et des services, qui sont généralement moins bien rémunérés. Les femmes sont peu représentées dans les emplois mieux rémunérés du secteur primaire (énergie, mines, pêches, forêts et agriculture) et du secteur secondaire (transport, et construction) (voir tableau).

Les inégalités sont encore présentes quant au partage des tâches ménagères dans les couples hétérosexuels. En effet, au Québec, les hommes de tous âges sont proportionnellement moins nombreux que les femmes à faire des travaux ménagers, et plus particulièrement chez les moins de 35 ans. Selon Statistique Québec, en 2006, parmi les parents avec enfants de tous âges, 53,7 % des mères en couple et 44,9% des mères seules, comparées à 24,5 % à 26,0 % des pères en couple ou seuls consacrent 15 heures ou plus par semaine

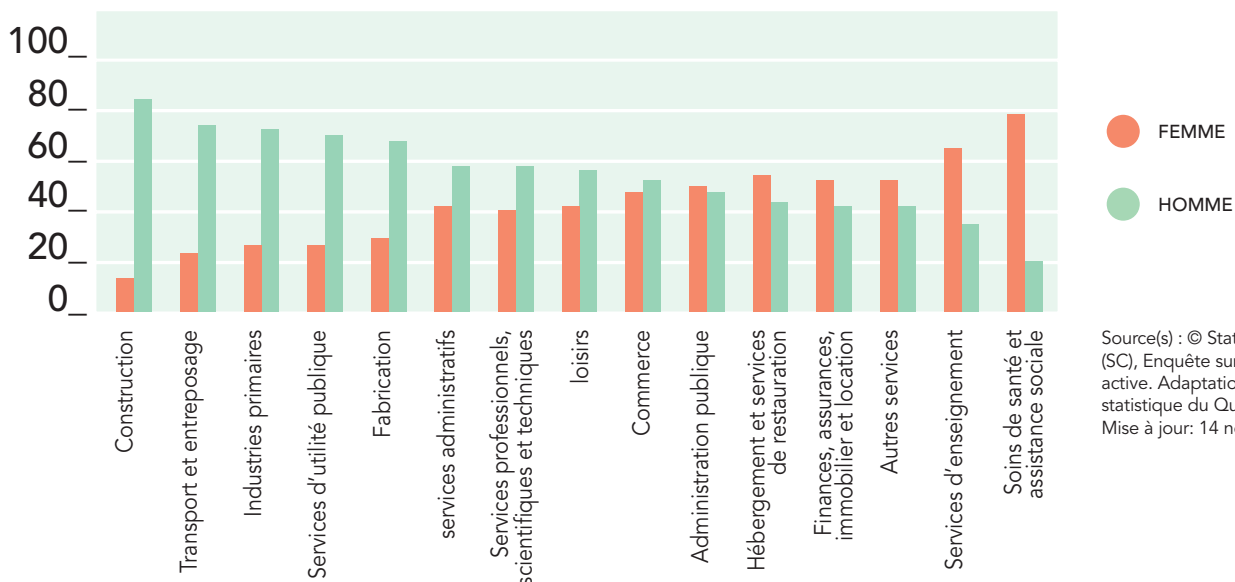
aux travaux ménagers. La disponibilité pour ces tâches (en raison d'un emploi à temps partiel par exemple) est un facteur explicatif de ces écarts, mais on observe également des inégalités entre les femmes et les hommes dans des situations comparables d'activité sur le marché du travail (par ex. les deux travaillent à temps plein).

Quant à la répartition des tâches ménagères, en 2011, les femmes s'occupaient principalement de la préparation des repas quotidiens (pour 58% des couples travaillant à temps plein) et de la lessive (pour 65% de ces couples). La conjointe s'occupe aussi principalement de l'épicerie et de l'entretien ménager intérieur dans 43 % des cas. Le jardinage est l'activité où le partage apparaît le plus égal. De plus, les femmes investissent plus de temps que les hommes pour les soins des personnes âgées et des enfants. Le tiers des pères (33,2 %) et près de la moitié

## QU'EST-CE QUE LE GENRE ?

« Le genre fait référence aux opportunités et attributs sociaux associés au fait d'être un homme ou une femme et aux relations entre les femmes, les hommes, entre les filles et les garçons ainsi qu'aux relations entre femmes et entre hommes. Ces attributs, opportunités et relations sont des constructions sociales. Cela signifie que ce sont des constructions et des produits de la société et, en cela, ils peuvent être modifiés et transformés. »

Skinner 2012



Source(s) : © Statistique Canada (SC), Enquête sur la population active. Adaptation : Institut de la statistique du Québec (ISQ).  
Mise à jour : 14 novembre 2013

des mères (49,1 %) consacrent 15 heures ou plus par semaine aux soins des enfants. Par contre, pour 66,5% des familles où les deux conjoints travaillent à temps plein (48,5 % des familles avec au moins un enfant mineur), les deux conjoints consacrent un temps relativement semblable aux soins des enfants.

## L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE DANS LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

**LES DIFFÉRENCES** dans les perceptions, attitudes et rôles des femmes et des hommes dans la lutte aux changements climatiques peuvent être en grande partie expliquées par les rapports sociaux de sexe, les stéréotypes de genres et la division sexuée du travail (les femmes étant encore en grande partie responsables des tâches ménagères et des soins de la famille). Ces différences doivent être considérées lors de l'adoption de politiques et législations dans la lutte aux changements climatiques afin d'éviter d'exacerber les inégalités sociales.

**PAR CONTRE**, il faut aussi analyser les dynamiques et les structures sociétales à la base de ces différences afin d'éviter de reproduire les stéréotypes de genres et de pouvoir atteindre l'égalité des sexes. Il s'agit donc d'examiner à la fois l'impact du genre sur les politiques de lutte aux changements climatiques afin que celles-ci soient le plus efficaces possible, ainsi que l'impact de ces politiques sur les relations entre les sexes, sur l'égalité des femmes et des hommes, et sur les inégalités sociales plus généralement.

Les groupes sociaux marginalisés, dont les femmes, risquent de subir de façon disproportionnée les impacts des changements climatiques, cela d'autant plus qu'ils sont généralement sous-représentés dans les instances décisionnelles. Une approche intersectionnelle est donc essentielle afin que les stratégies d'adaptation aux changements climatiques soient modulées selon les besoins différenciés de ces groupes, de même qu'un travail en profondeur pour changer les équilibres décisionnels.

En effet, des politiques et mesures gouvernementales neutres visant la lutte et l'adaptation aux changements climatiques risquent de porter atteinte aux personnes vivant en situation de pauvreté (en majorité des femmes), et donc de discriminer de façon indirecte et d'exacerber les inégalités sociales (voir les fiches sur la lutte et l'adaptation aux changements climatiques pour des exemples concrets). De plus, des politiques neutres risquent de faire porter aux femmes une responsabilité disproportionnée dans la tâche de réduire l'empreinte carbone des foyers et de « sauver la planète ».

## L'INTERSECTIONNALITÉ

Peu importe qu'elle soit vue comme concept, paradigme, cadre d'analyse ou encore comme une théorie, l'intersectionnalité tire son origine du mouvement antiraciste des femmes noires aux États-Unis. Elle a été développée afin de rendre compte des discriminations et des inégalités multiples, et d'examiner les « relations entre différents vecteurs d'inégalité structurant l'ordre social que sont le genre, la classe, l'ethnicité, la race, la religion, l'orientation sexuelle, l'âge et le handicap » (Bilge & Roy 2010, p.54). L'intersectionnalité veut rendre visibles les différences et les rapports de pouvoir présents au sein et entre tous les groupes sociaux.

Il est important que l'intégration de la dimension de genre dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques adopte une perspective intersectionnelle afin de tenir compte de la réalité des oppressions multiples vécues par la diversité des femmes et des groupes sociaux. L'intersectionnalité

est un outil de plus permettant d'analyser les contextes et les dynamiques de discrimination et d'éviter les solutions renforçant les inégalités sociales ou les stéréotypes sexuels (par exemple, voir la femme comme étant victime, vulnérable, sensible ou ayant un rôle de soignante). Elle offre plutôt une analyse mettant en lumière un ensemble de structures de domination et de formes de discrimination vécues par des femmes vivant dans des contextes distincts. Cet outil permet donc une compréhension globale de l'expérience des femmes à travers l'interaction de divers vecteurs d'inégalité.

L'intersectionnalité apporte aussi une critique des stratégies et pratiques institutionnelles et gouvernementales déployées pour la lutte et à l'adaptation aux changements climatiques et fournit une base pour des alliances stratégiques entre tous les groupes marginalisés face au discours et au programme dominants en matière de changements climatiques.

## Références

- Bilge, Sirma. 2009. « Théorisations féministes de l'intersectionnalité » 225 :1 Diogène 70.
- Bilge, Sirma & Olivier Roy. 2010. « La discrimination intersectionnelle : la naissance et le développement d'un concept et les paradoxes de sa mise en application en droit antidiscriminatoire » 25 Revue canadienne droit et société 51.
- Dauphin, Sandrine et Réjane Sénac-Slawinski. 2008. « Gender mainstreaming : Analyse des enjeux d'un 'concept-méthode' » 44 :1 Cahiers du Genre 5-16.
- EIGE. 2012. "Review of the Implementation in the EU of area K of the Beijing Platform for Action: Women and the Environment; Gender Equality and Climate Change". Luxembourg: European Institute for Gender Equality.
- Gouvernement du Québec. 2013. Portrait socio-économique des régions du Québec. Édition 2013. Ministère des Finances et de l'Économie.
- Institut de la statistique du Québec. 2005. « Statistiques de santé et de bien-être selon le sexe ». [www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/sante-bien-etre/index.php?Moyenne-quotidienne-de-temps-consacre-aux-activites-domestiques-selon-le-sexe](http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/sante-bien-etre/index.php?Moyenne-quotidienne-de-temps-consacre-aux-activites-domestiques-selon-le-sexe)
- Institut de la statistique du Québec. 2013. « La répartition du temps des parents québécois et la conciliation de leurs responsabilités familiales et professionnelles », 18 :1 Données sociodémographiques en bref, en ligne : [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol18-no1.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol18-no1.pdf)
- Institut de la statistique du Québec. 2011. Un portrait statistique des familles au Québec, ministère de la Famille et des Aînés..
- Kaijser, Anna & Annica Kronsell,. 2013.« Climate change through the lens of intersectionality » Environmental Politics 1-17, <[dx.doi.org/10.1080/09644016.2013.835203](https://doi.org/10.1080/09644016.2013.835203)>.
- Miranda, Veerle. 2011. Cooking, caring and volunteering : unpaid work around the world, Organisation de coopération et de Développement économiques (OCDE), 20 septembre 2011.
- Secrétariat à la Condition Féminine. 2011a. Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015, ministère de la Culture, Communication et Condition Féminine.
- Secrétariat à la Condition Féminine. 2011b. Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait: Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, ministère de la Culture, Communication et Condition Féminine, 2011.
- Secrétariat à la Condition Féminine. 2007a. Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait: Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015, ministère de la Culture, Communication et Condition Féminine.
- Secrétariat à la condition féminine. 2007b. L'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales: un atout dans la prise de décisions - Guide synthèse. ministère de la Culture, Communication et Condition Féminine
- Skinner, Emmanuelle. 2012. « Genre et changement climatique : Panorama », BRIDGE.
- Statistiques Canada. 2011. Enquête sociale générale -2010 Aperçu sur l'emploi du temps des canadiens, Gouvernement du Canada.
- Vincent, Carole. 2013. « Pourquoi les femmes gagnent-elles moins que les hommes ? » 39 :3 Canadian Public Policy 473.

